

PARIS / Inscription de la filière horticole dans la Haute Valeur Environnementale (HVE)

PARIS / Stéphane LE FOLL salue l'inscription de la filière horticole dans la Haute Valeur Environnementale (HVE) au travers de la démarche « Plante Bleue ».

PRESSE
AGENCE.fr
la lettre économique

Alors que se tient actuellement le Salon du Végétal à Angers, Stéphane LE FOLL se félicite que les horticulteurs et pépiniéristes engagés dans la démarche « Plante Bleue », qui distingue des modes de production respectueux de l'environnement, puissent désormais accéder à la certification « Haute valeur environnementale ».

La haute valeur environnementale (HVE) constitue le niveau d'exigences le plus élevé de la certification environnementale

des exploitations agricoles. Elle marque l'engagement des filières françaises horticole et pépinière dans des démarches conjuguant performance économique et performance environnementale.

« La haute valeur environnementale permettra à la filière de répondre à une attente forte des consommateurs en matière d'éco-responsabilité, en complément du logo Fleurs de France qui met en avant l'origine. La qualité des productions françaises, dont certaines bénéficient d'ailleurs d'un Label rouge, sera ainsi pleinement valorisée » a indiqué le ministre de l'agriculture.

Créée en 2011 par la filière horticole et pépiniériste française, « Plante Bleue » est un label environnemental qui distingue les végétaux d'ornement (arbres, plantes, fleurs) produits de manière éco-responsable (optimiser l'arrosage, limiter l'utilisation des engrais, réduire les traitements, trier et recycler les déchets, réaliser des économies d'énergie, respecter la faune et la flore locales). La mention valorisante « issus d'une exploitation certifiée de Haute Valeur Environnementale » (HVE) distingue les produits issus des exploitations certifiées au plus haut niveau de la certification environnementale des exploitations agricoles, dispositif encadré par l'État.

Pour en savoir plus :
<http://agriculture.gouv.fr/Certification-environnementale-exploitations>

SOURCE /

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr– www.alimentation.gouv.fr

@Min_Agriculture